

**COMMUNE DE KRAUTWILLER**

République Française – Département du Bas-Rhin

## PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du mardi 18 mars 2025  
à la mairie de Krautwiller

Membres en exercice	10
Présent (e) s	8
Excusé (e) s sans procuration	1
Excusé (e) s avec procuration	1
Absent (e) s non excusé (e) s	0

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Paul NOLTE, Maire

Présents :

M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Béatrice FORSTER, M. Antoine DECKER, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS, M. Nicolas GANZITTI,

Absent (s) excusé (s) :

Mme Cristel SCHILLING, M. Pascal MECKERT

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024
3. SIS 67 – Proposition de motion
4. Réforme de l'apostille – désignation d'un ou plusieurs référents
5. Urbanisme – Vente SCI Krautwiller – Commune
6. Orientations projets 2025
7. Prestation : balayage des rues
8. Proposition de service à la commune – restauration ambulante
9. Divers

**SOUS-PREFECTURE**

**28 AVR. 2025**

**HAGUENAU-WISSEMBOURG**

**POINT N° 1**

**TITRE** **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Service référent** Direction Générale  
**Rapporteur** Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil municipal, sur la proposition du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur René BAEHR comme secrétaire de séance

POUR : 9 Voix

**POINT N° 2**

**TITRE** **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2024**  
**Service référent** Direction Générale  
**Rapporteur** Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 3 DECEMBRE 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024.

POUR : 9 voix

**POINT N° 3**

**TITRE** **SIS 67 – PROPOSITION DE MOTION**  
**Service référent** Direction Générale  
**Rapporteur** Monsieur le Maire

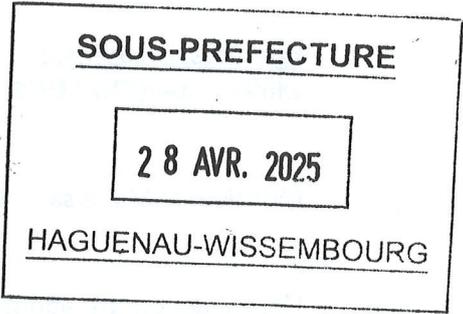
Monsieur le Maire informe les élus que M. le Président du SIS 67 nous sollicite pour une proposition de motion sollicitant une action de l'Etat afin de permettre aux établissements hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences et ainsi éviter des temps d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein desdits services à l'occasion de transport de victimes.

La proposition de motion a été transmise à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DÉCIDE** de donner suite à la demande de M. le Président du SIS 67
- **DÉCIDE** d'acter la motion
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la motion à l'Agence Régionale de Santé Grand Est

POUR : 9 voix



---

**POINT N° 4**

<b>TITRE</b>	<b>REFORME DE L'APOSTILLE – DESIGNATION D'UN OU PLUSIEURS REFERENTS</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les élus que l'apostille et la légalisation sont des démarches de certification de la signature, de la qualité et du sceau d'un document délivré par une autorité publique (acte de naissance, par exemple). Elles sont obligatoires lorsque ce document doit être présenté à l'étranger.

La loi du 23 mars 2019 transfère leur gestion aux notaires et dématérialise les démarches (le 1<sup>er</sup> mai pour l'apostille, le 1<sup>er</sup> septembre pour la légalisation).

Une base de données nationale de signatures publiques permettra aux notaires de vérifier si la signature figurant sur un document est conforme ainsi que la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, ...).

Chaque commune doit désigner au moins un référent chargé d'alimenter cette base.

Monsieur le Maire propose de désigner 2 référents, notamment :

- Le Maire
- Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de désigner comme référent
  - Monsieur le Maire
  - Monsieur Jean-Marie DECKER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 9 voix

---

**POINT N° 5**

<b>TITRE</b>	<b>URBANISME – VENTE SCI KRAUTWILLER / COMMUNE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie DECKER

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Marie DECKER

Monsieur Jean-Marie DECKER informe les élus que lors de la vente de terrains, une négociation a eu lieu avec la Société AXCESS pour une cession d'une partie de terrain à la commune. Il s'agit de :

- Section 1 – n° 168/08 – lieudit « Place de la République » - nature sol, d'une contenance de 00ha 01a 71 ca ;
- Section 1 – n° 177/03 – lieudit « Village » - nature sol, d'une contenance de 00ha 00a 01ca ;
- Section 1 – n° 178/03 – lieudit « Village » - nature sol, d'une contenance de 00ha 00a 58ca.

Ces cessions seront établies pour une utilité publique, notamment la largueur du trottoir.

Pour l'établissement de l'acte, il convient de prendre une délibération.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de statuer.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'accepter les cessions mentionnées ci-dessus à l'euro symbolique.
- **DECIDE** de confier la rédaction de l'acte de vente à l'Etude notariale SCP SALAVERT et KNAEBEL à Brumath
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 9 voix

---

**POINT N° 6**

**TITRE**

**Service référent**

**Rapporteur**

**ORIENTATIONS PROJETS 2025**

Direction Générale

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie DECKER

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie DECKER présentent les différents projets et invitent les conseillers à débattre à ce sujet.

**RÉALISATION D'UNE ZONE DE LOISIRS –ÉTANG DE PÊCHE**

Une réunion de « commissions réunies » a eu lieu afin de présenter un avant-projet (plan, emplacement, surfaces, ...).

Il convient de statuer sur le principe de construction avec ossature bois.

Les élus souhaiteraient que l'architecte fasse une ou des propositions pour l'aménagement intérieur.

Monsieur Jean-Marie DECKER informe que le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2025.

Monsieur le Maire informe que des dossiers de demandes de subvention ont été déposés.

Les élus valident le principe de construction avec ossature tel qu'il a été présenté.

**AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES BERGERS**

Monsieur Jean-Marie DECKER informe qu'il conviendra de réunir la commission rapidement. Il informe également qu'une réunion de travail aura lieu le lundi 24 mars avec les services de la CAH, et qu'à l'issue de cette réunion, nous auront quelques éléments de réponses.

Les premiers devis pour l'enfouissement des réseaux sont arrivés.

**CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS – RUE DE WINGERSHEIM**

Monsieur Jean-Marie DECKER informe que ce point sera également abordé lors de la réunion avec les services de la CAH.

Monsieur le Maire informe qu'il conviendra de procéder à l'établissement des actes de vente en vue de l'acquisition d'une partie des parcelles en vue de cet aménagement.

**TRAVAUX DE CHARPENTE**

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance et selon l'avancement du projet « Réalisation d'une zone de loisirs ».

Monsieur Jean-Marie DECKER se charge de faire le nécessaire auprès de Mesdames Elisabeth DECKER et Cristel SCHILLING pour la mise à disposition de l'emplacement pour les carioles.

### **PLANTATION D'ARBRES (à l'entrée du village)**

Après discussion, les élus chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Il conviendra de se faire conseiller par rapport à cette plantation ceci afin de permettre à cette plantation d'absorber une partie du bruit venant de l'autoroute.

### **MISE EN PLACE DE L'OSSUAIRE**

Après discussion, les élus souhaiteraient être conseillés pour la réalisation du jardin du souvenir et d'un columbarium. Il serait intéressant d'avoir une vue d'ensemble pour les travaux au cimetière.

Pour ce faire, il conviendrait de convenir d'un rendez-vous sur place avec l'entreprise.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance des différents dossiers et délibéré,

- **DECIDE** de valider le principe de réalisation pour les différents projets mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ces dossiers.

POUR : 9 voix

---

### **POINT N° 7**

#### **TITRE**

#### **PRESTATION : BALAYAGE DES RUES**

#### **Service référent**

Direction Générale

#### **Rapporteur**

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le balayage est une charge incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute la longueur au-devant de leurs immeubles bâtis ou non-bâtis.

Le balayage pour les rues traversantes (rue de l'école, rue de Wingersheim) est compliqué voire dangereuse.

Une demande a été faite auprès de la CAH pour une prestation de balayage.

Le prix de l'ensemble de la prestation serait de 513.74 € pour un passage.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ACCEPTÉ** de donner suite à la proposition de la CAH pour le balayage des rues de la commune.
- **DECIDE** de faire réaliser un passage, maximum deux passages par an. Le premier passage devrait se faire à l'automne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 8 voix

ABSTENTION : 1 voix

**POINT N° 8****TITRE****PROPOSITION DE SERVICE A LA COMMUNE – RESTAURATION AMBULANTE****Service référent**

Direction Générale

**Rapporteur**

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été sollicité pour un emplacement pour un foodtruck. Le visuel a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Monsieur Jean-Marie DECKER informe qu'aujourd'hui, nous avons été destinataire d'une information d'une citoyenne de la commune qui est en cours d'immatriculation pour également proposer des tartes flambées à emporter.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de donner une suite favorable à cette demande d'installation pour un foodtruck.
- **DECIDE** de tenir compte de la demande d'immatriculation qui est en cours par une citoyenne de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à définir des modalités d'accueil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

POUR : 9 voix

---

**POINT N° 9****TITRE****DIVERS****Service référent**

Direction Générale

**Rapporteur**

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que l'Insee a porté à notre connaissance les chiffres relatifs à la population de la commune, à savoir :

- Population municipale : 225 (\*)

(\*) population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Monsieur le Maire rappelle les courriers suivants, qui ont été transmis à l'ensemble des conseillers :

- Courrier de la Commune de Bernolsheim avec pour objet le projet de construction d'une plateforme logistique ;
- Courrier de la Commune de Mommenheim avec pour objet un projet d'extension d'une plateforme logistique existante.

Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Bas-Rhin, qui appelle au soutien et fermement à la libération de Cécile Kohler et des deux otages français retenus arbitrairement en Iran depuis 2022.

Le texte sera transmis à l'ensemble des conseillers.

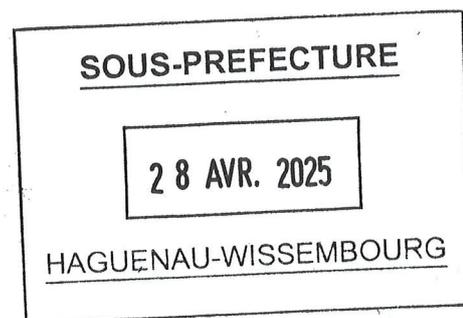
*Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 5 avril 2025.*

Séance levée à 22 heures

Le Maire,  
Paul NOLTE



Le secrétaire de séance  
René BAEHR



SOUS-PREFECTURE  
28 AVR. 2025  
HAGUENAU-WISSEMBOURG

Handwritten notes and stamps, including a date stamp that appears to read "28 AVR 2025".